

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3320**

commune (s) : Lyon

objet : Quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey, Pentec de la Croix-Rousse, tous quartiers - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliade Habitat, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, 124 service régie de quartier, ALTM, OPH Grand Lyon Habitat, Régie de quartier Euréqua, Régie de quartier, MJC Laënnec-Mermoz, et Ville de Lyon - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3320**

commune (s) : Lyon

objet : **Quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey, Pentès de la Croix-Rousse, tous quartiers - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliade Habitat, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, 124 service régie de quartier, ALTM, OPH Grand Lyon Habitat, Régie de quartier Euréqua, Régie de quartier, MJC Laënnec-Mermoz, et Ville de Lyon - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon (1er, 3°, 5°, 7°, 8° et 9° arrondissements) inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, prolongé par l'Etat à 2 reprises, jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant puis jusqu'au 31 décembre 2014. Les quartiers concernés sont la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey et Pentès de la Croix-Rousse.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux, (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Afin d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2012, le coût global de la GSUP sur la Commune de Lyon est estimé à 2 076 265 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 425 287 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du CUCS de l'agglomération lyonnaise.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2012 sur les quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey et Pentès de la Croix-Rousse de la Ville de Lyon, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour les quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet-Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey et Pentès de la Croix-Rousse de la Ville de Lyon pour l'année 2012, telles que ci-annexées,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 425 287 € réparties comme suit :

- 14 553 € au profit de Alliade Habitat,
- 13 829 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 20 000 € au profit de 124 service régie de quartier,
- 120 000 € au profit de l'ALTM,
- 198 405 € au profit de Grand Lyon Habitat (Lyon 5°, Lyon 7° Gerland, Lyon 8°, Lyon 9° Vergoin Duchère),
- 9 000 € au profit de la Régie de quartier Euréqua (Lyon 7° Gerland),
- 5 000 € au profit de la Régie de quartier Euréqua (Lyon 8° Langlet Santy),
- 7 000 € au profit de MJC Laënnec-Mermoz,
- 22 500 € au profit de la Ville de Lyon,
- 15 000 € au profit de la Régie de quartier,

c) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Communauté urbaine de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 657 341, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.